



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/306

Demande d'accès au portail cadastral du Département de la Corse du Sud

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre des différentes missions exercées par la ville et plus particulièrement dans le cadre de

La gestion du fichier parcellaire et bâti, la gestion graphique du plan cadastral, l'instruction des autorisations du droit des sols et enfin, l'instruction déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ; il est parait indispensable de visualiser l'ensemble des données cadastrales à l'échelle du territoire de la commune.

En effet, ces données doivent pouvoir être éditées et manipulées par les services municipaux concernés pour disposer d'un outil de gestion cadastrale fiable nécessaire dans le cadre des missions ci-dessus décrites

De plus, cela permettra d'offrir aux administrés des informations de qualité.

Le Conseil Départemental de la Corse du Sud à mis en place un portail cadastral comprenant les matrices cadastrales sur lesquelles figurent les propriétés bâties et non bâties, les propriétaires et le fichier des voies et lieux- dits dénommé fichier FANTOIR ainsi que les plans cadastraux de chaque commune du département.

Toute commune du département qui en fait la demande peut obtenir un droit d'accès et ce, à titre gratuit, afin d'accéder aux informations contenues dans ce portail.

Ainsi est-il proposé d'autoriser Monsieur le Député-maire à saisir M. le Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud aux fins de solliciter un accès à titre gratuit au portail cadastral du Département de la Corse du Sud.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un accès au portail cadastral du Département de la Corse du Sud afin de bénéficier au nom et pour le compte de la ville d'Ajaccio:

- ▶ Des matrices cadastrales à savoir propriétés bâties propriétés non bâties propriétaires et fichier des voies et lieux- dits dénommé fichier FANTOIR ;
- ▶ Des plans Cadastraux

A signer tous les actes et documents liés à cette demande.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n 76-17 du 6 juillet 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment en son article 15 ;

Vu les décrets de la loi susvisée et notamment les décrets n°78-774 du 17 juillet 1974 modifié par les décrets n°78-223 du 26 décembre 1978, n° 79-121 du 30 mai 1979 et n° 80-1030 du 18 décembre 1980 ;

Vu la délibération n° 2012-088 en date du 29 mars 2012 de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) dispensant de déclaration les traitements automatisés des données personnelles mis en œuvre aux fins de consultation de données issues de la matrice cadastrale par toute commune, groupement et organisme privé ou public chargé d'une mission de service public (dispense n°16) ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 03 novembre 2016 ;

**AUTORISE MONSIEUR LE DEPUTE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

A solliciter un accès au portail cadastral du Département de la Corse du Sud afin de bénéficier au nom et pour le compte de la ville d'Ajaccio :

▶ Des matrices cadastrales à savoir propriétés bâties propriétés non bâties propriétaires et fichier des voies et lieux-dits dénommé fichier FANTOIR ;

▶ Des plans Cadastreux

A signer tous les actes et documents liés à cette demande.

DIT

Que les destinations ou catégories des destinataires de ces informations nominatives seront les suivants : services de l'Etat, services communaux et administrés en faisant la demande conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues par les lois et décrets relatifs au fonctionnement du cadastre et à la communication des informations y figurant ;

DIT

Qu'un droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés s'exercera auprès des services communaux et des services gestionnaires du cadastre.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Laurent Marcangeli